



Bruxelles, le 25 octobre 2012

Madame, Monsieur,

Que votre enfant soit inscrit de longue date ou récemment à la 195<sup>ème</sup> unité, son inscription pour l'année échue ou son inscription provisoire touche à sa fin.

Chaque année, la fédération nous oblige à réassurer ou à assurer définitivement tous nos membres fin novembre et c'est pourquoi nous vous invitons à verser la cotisation annuelle d'Unité pour le **22 novembre au plus tard** sur le compte 210-0196574-07 de la 195<sup>ème</sup> SGP.

La cotisation annuelle comprend les assurances accident et responsabilité civile, l'abonnement aux publications de l'unité et de la SGP, les frais d'entretien du matériel, du bâtiment et les frais d'organisation des camps.

Elle couvre la période du 1/09/2012 au 31/08/2013 et s'élève à :

- 82€ pour le premier enfant s'il est inscrit chez les louveteaux, scouts ou pionniers
- 70€ pour le premier enfant s'il est inscrit chez les castors, ainsi que pour les enfants suivants et les animateurs

Vous comprendrez que nous ne pouvons supporter financièrement les retards de paiements et que nous répercuterons sur les membres qui n'auront pas respecté les délais, les pénalités de retard qui sont appliquées par la fédération pour les affiliations tardives.

Nous attirons votre attention sur le fait que le non-paiement de la cotisation annuelle entraînera l'exclusion immédiate du membre.

Lors de votre paiement, indiquez clairement le nom et le prénom de l'enfant et sa section.

Pour toute question relative à la cotisation annuelle, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone ou par e-mail avec Aurore Lefèvre (déléguée affiliations - 0486 10 59 09 - [assurances@195sgp.be](mailto:assurances@195sgp.be)).

Si votre enfant ne participe plus aux activités, merci de nous en avertir.

Merci d'avance et à bientôt  
Thomas NAESSENS  
Responsable d'Unité